

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2020

Le Conseil Municipal de Villefranche-sur-Cher, lors de sa réunion du 30 janvier 2020 a pris les décisions suivantes :

1° - Travaux Mairie/agence postale - contrat de prêt

Monsieur Jean-Claude OTON, Maire, informe le Conseil Municipal de la nécessité de contracter un prêt pour les travaux du bureau de poste et jonction mairie-agence postale, pour un montant de 130 000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur OTON et après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le projet qui lui est présenté.

Il décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France, les conditions de taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement des contrats, l'attribution d'un prêt à moyen terme d'un montant de 130 000,00 €, d'une durée de 10 ans, au taux fixe de 0,42 % avec échéances constantes trimestrielles. Frais de dossier : 130 €.

Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

2° - Travaux Mairie/agence postale - expertise amiante

Dans le cadre des travaux de la future agence postale, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de la nécessité de réaliser une expertise amiante tous produits et matériaux avant démolition. Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition de la Société Assistance Diagnostics Diard, 25, Chemin du haut coudray – 41400 THENAY pour un montant de 602,40 € TTC se décomposant ainsi qu'il suit :

Expertise amiante		280,00 € HT
Analyses Meta	37,00 € x 6	222,00 € HT
TVA à 20 %		100,40 €

Total TTC		602,40 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **décide** de retenir la proposition de la Société Assistance Diagnostics Diard ;

- **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

3° - Travaux Mairie/agence postale - avenant lot n° 9

Considérant la délibération n° 107/2019 du 18 décembre 2019 relative à l'attribution du marché de travaux pour les travaux de l'agence postale et la jonction avec la mairie,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux du **lot n° 9 - plâtrerie-isolation** attribués à l'Entreprise LOISON, 261, rue Laënnec - 41350 VINEUIL, **nécessitent un avenant, afin de valider la plus-value suivante :**

- Pose BA 13 zone guichet et public	275,54 € HT
plus-value :	+ 275,54 € HT
- Fourniture et pose de trappes de visites métalliques	220,00 € HT
plus-value :	+ 220,00 € HT

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n° 1 :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant 1	Nouveau montant
09	LOISON	18178,28 €	495,54 €	18 673.82 €
	T.V.A. 20 %	3635,66 €	99,11 €	3734.76 €
	TOTAUX T.T.C.	21 813,94 €	594,65 €	22 408.58 €

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 9, comme détaillé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'avenant n° 1 au lot n° 9 - plâtrerie-isolation

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4° - Centre médical - prêt relais

Monsieur Jean-Claude OTON, Maire, informe le Conseil Municipal que le compromis de vente du centre médical a été signé à l'Etude de Maître BOISSAY Sébastien le 12 décembre 2019 et qu'il est nécessaire de contracter un prêt relais pour financer cette acquisition ainsi que les frais de notaire, les frais d'étude et de coordination SPS.

M. OTON propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Centre un prêt relais de 230 000,00 €, au taux fixe de 0,51 % pour une durée de deux ans à échéances trimestrielles.
Commission d'engagement : 180,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur OTON et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **décide** de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Centre un prêt relais de 230 000,00 €, au taux fixe de 0,51 % pour une durée de deux ans à échéances trimestrielles.

- **confère** toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

5° - Vote du budget 2020 du Centre médical

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le Budget du centre médical de la Commune de Villefranche-sur-cher pour l'année 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 0,00 €
- Section d'investissement : 230 000,00 €

6° - Convention ESV Cap'Asso/ALSH

Monsieur Bruno MARÉCHAL, Maire-Adjoint rappelle que par délibération n° 92/2019 du 04/10/2019, un adjoint d'animation a été mis à disposition de l'ALSH et du secteur jeunes, dans le cadre d'un emploi « Cap'Asso » pour les vacances de Toussaint 2019.

Monsieur MARÉCHAL informe qu'une convention doit également être établie avec l'ESV pour la première semaine des vacances d'hiver, soit du 17 février 2020 au 21 février 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **autorise** le Maire à signer la convention établie entre l'ESV et la Commune, pour la première semaine des vacances d'hiver 2020.

7° - Convention 2020 avec la SPA

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 14 mars 2019, le Conseil Municipal a signé une convention avec la S.P.A. de Loir-et-Cher, refuge de Sassay.

Monsieur le Maire poursuit en donnant lecture de l'avenant n° 1 proposé par la S.P.A. qui fixe le montant de la prestation à 0,79 € par habitant pour 2020, représentant un montant annuel de 2 132,21 € (0,79 € x 2 699 habitants).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **décide** de maintenir à compter du 01 janvier 2020 le contrat avec la S.P.A. de Loir-et-Cher, refuge de Sassay, sur la base de 0,79 € par habitant, représentant une subvention annuelle de 2 132,21 €.
- **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'avenant correspondant.
- **s'engage** à inscrire cette dépense au budget 2020 au profit de la S.P.A. de Loir-et-Cher, refuge de Sassay.

8° - Acquisition cabane du Canal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'acquérir par la Commune une parcelle de terrain bâtie sise au lieudit « Les Jardins bas », **pour l'Euro symbolique**.

Les frais de notaire et de bornage seront à la charge de la Commune de Villefranche-sur-Cher.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ↪ **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée AX n° 39 d'une superficie de 222 m², sise au lieu-dit « Les Jardins bas », sur laquelle est édifiée une cabane (dite cabane du Canal), appartenant au Syndicat Intercommunal du Canal de Berry, sis à Selles-sur-Cher, 3, rue de la Céramique.
- ↪ **autorise** Monsieur le Maire à régler tous les frais afférents à cette acquisition.
- ↪ **désigne** l'Etude BOISSAY/COUROUBLE, notaires à Romorantin-Lanthenay pour dresser l'acte correspondant et autorise Monsieur le Maire à le signer.